LE GARD le Sud

DÉCOUVRIR & VISITER

CÉVENNES - PROVENCE - CAMARGUE - MÉDITERRANÉE
NÎMES - PONT DU GARD

SÉJOURS ET CIRCUITS GROUPES **2022**

www.tourismegard.com

Fruit d'une longue expérience dans l'accueil des groupes, cette brochure vous propose des offres excursions ou séjours clés en mains. Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contactez notre conseiller en séjour spécialisé, il pourra vous apporter réponses et conseils grâce à son expertise.

Fabrice VEZON
Tél. Tél. 07 49 95 54 19
reservation@tourismegard.com

Ce document est édité par Gard Tourisme · Parution : 2022
Directeur de la publication : Pascale Fortunat-Deschamps
Directeur de rédaction : Régis LAVINA - Gard Tourisme
Cartographie : Actual cartographie · Réalisation : A-Infographie
Crédits photos couverture : Teddy Verneuil Lezbroz
Crédits photos : Gard Tourisme - Groul Manade Saint-Louis - Alès Agglomération Teddy Verneuil Lezbroz - OT Destination Pays d'Uzès Pont du Gard - Ville de Nîmes et Adobe Stock.

SOMMAIRE

Journées

LA CITÉ MÉDIÉVALE D'AIGUES-MORTES.....P.03
LA CAMARGUE EN VÉLO ELECTRIQUE P.03
LES JOYAUX DE LA CAMARGUE GARDOISE P.04
VTT, VIGNES ET DÉCOUVERTES.....P.04
NÎMES LA ROMAINE.....P.05
VILLENEUVE LEZ AVIGNON, CITÉ DES CARDINAUX.....P.05
LA VALLÉE DE LA CÈZE.....P.06
LA VIE QUOTIDIENNE DES ROMAINS P.06
ALÈS, CAPITALE CÉVENOLE.....P.07

Séjours

A LA CROISÉE DES CHEMINS.....P.08
ÉVASION CAMARGUAISE.....P.09
COURS D'HISTOIRE EN SUIVANT LE RHÔNE.....P.10
LE GARD ROMAIN P.11
ÉMOTIONS CEVENOLES.....P.12

LA CITÉ MÉDIÉVALE D'AIGUES-MORTES

46€ / Pers.*

Une journée pour découvrir la Camargue Gardoise et la cité médiévale d'Aigues-Mortes au fil de l'eau.

10h30 départ du bassin d'Aigues-Mortes.
Découverte de la Petite Camargue : traversée du port d'Aigues Mortes en longeant les remparts d'où le roi Saint-Louis est parti en croisade. Passage aux Salins du Midi, les étangs aux flamants roses. Le pont levant du Grau-du-Roi et son port de pêche au milieu des chalutiers, le Vidourle et ses portes de gardes (ouvrage d'art), le canal du Rhône à Sète en passant devant la Tour Carbonnière, le Bourgidou avec son ancienne écluse. Tout au long du circuit, vous pouvez découvrir la faune et la flore de Camargue qui nous entourent. Commenté par un guide du pays expérimenté.

12h30 repas pendant la navigation.

14h30 retour à Aigues-Mortes.

15h00 visite d'Aigues-Mortes en petit train.
Le commentaire évoque Saint-Louis et les croisades, la construction des remparts, les guerres de religion...

*Base 30 personnes
Le prix comprend :
les visites et animations mentionnées au programme,
le déjeuner (1/4 de vin inclus),
la gratuité chauffeur.
Le prix ne comprend pas :
le transport, l'assurance annulation.

LA CAMARGUE EN VÉLO ELECTRIQUE

90€ / Pers.*

Ce safari de 5h30 en Camargue en vélo électrique est une immersion pour les petits et les grands, le ciel à portée de main.

Passez du rêve à la réalité dans ce lieu mythique où votre guide éveillera et ravivera vos sens. Imaginez-vous partir à l'aventure pour un safari. Plongez-vous au cœur de paysages authentiques vous livrant des découvertes aussi belles qu'inattendues.
Laissez-vous émerveiller, hors des sentiers battus, par un envol de flamants roses. Poursuivez votre évasion pour le plus grand plaisir des pupilles et des papilles, goûtez le plaisir d'une visite de la manade (taureaux, chevaux de Camargue) et arrêtez-vous pour une pause gourmande (saucisson de taureaux AOP, fougasses...dégustations de vins, jus de fruits

***À partir de 8 personnes**
Le prix comprend : Les visites mentionnées au programme
Le déjeuner (1/4 de vin inclus) - La gratuité chauffeur à partir de 20 personnes.
Le prix ne comprend pas : Le transport, L'assurance annulation.

Tarifs non contractuels

LES JOYAUX DE LA CAMARGUE GARDOISE

47€ / Pers.*

Visiter Aigues-Mortes c'est faire un bond dans le passé...au XIIIème siècle avec le départ en croisade, au XVIIème et XVIIIème siècle lorsque la Tour de Constance était le lieu d'enfermement notamment des camisards. L'Histoire tourbillonne encore entre les croisades, les persécutions, les guerres de religions et l'avènement d'une cité qui nous laisse découvrir tout le savoir-faire de ses concepteurs.

9H00 **visite guidée d'*Aigues-Mortes***, cité fortifiée voulue par Louis IX pour créer un Port Royal Français ouvert sur la Méditerranée. ***Déjeuner à Aigues-Mortes***

14h30 **visite accompagnée de la *Réserve Naturelle Régionale du Scamandre*** située en bordure de l'étang de Scamandre. Le long des sentiers on parcourt des milieux voués à la sauvegarde de la faune et de la flore tout en respectant les zones de refuges nécessaires aux espèces les plus vulnérables.
Le site est représentatif des zones humides typiquement méditerranéennes. On y trouve la plupart des biotopes de Camargue : prairie, sansouïre (ou pré salé) et marais. Chacun de ces milieux possède une biodiversité importante et spécifique.

***Base 30 personnes - Cette journée se déroule du mardi au samedi.**
Le prix comprend : Les visites mentionnées au programme, les repas mentionnés au programme - (1/4 de vin et café compris).
Le prix ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses à caractère personnel.

VTT, VIGNES ET DÉCOUVERTES

69€ / Pers.*

Avec ce tour en VVT électrique d'environ 40 km nous vous proposons une façon originale de découvrir nos vignobles. Parce que le vin fait partie de notre culture et que nous avons plaisir à vous faire découvrir les secrets de notre terroir, notre guide accompagnateur vous emmène à la rencontre des vignerons et de leurs magnifiques domaines.

Vous y découvrirez la culture de la vigne, les différentes étapes d'élaboration du vin et dégusterez les meilleures appellations de la destination tout en profitant de merveilleux paysages et d'une pause déjeuner champêtre avec des produits locaux sur un domaine labellisé « Bienvenue à la ferme »

Durée : de 9h45 à 16h30

Distance : 40km

***Base 10 à 25 personnes**
Le prix comprend : La location des VTT électriques, l'accompagnement, la visite du domaine la dégustation de vin et le déjeuner champêtre.
Le prix ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation.

Tarifs non contractuels

NÎMES, LA ROMAINE

58€ / Pers.*

Nîmes a plus de deux mille ans d'histoire !!! Lors de cette journée, nous vous proposons une rencontre fabuleuse avec les trésors de la Rome Française

9h30 à 12h30 visite guidée de NÎMES
Les Jardins de la Fontaine : Classés Monument Historique. Jardin public créé au XVIIIe siècle sur l'emplacement d'un sanctuaire antique, qui se compose de deux espaces paysagers distincts : un jardin classique et un jardin romantique sur le Mont Cavalier, aménagé au XIXe siècle. Des monuments romains - temple de Diane, bassin de la Source et un mobilier de grande qualité donnent au jardin son caractère historique.

La Maison Carrée : Construit au début de notre ère, vers l'an V avant J.C, ce temple dédié à Caïus et Lucius César, porte depuis le XVIe siècle le nom Maison Carrée. Parfaitement conservée, la Maison Carrée séduit par l'harmonie de ses proportions, l'élégance de ses colonnes élancées aux chapiteaux corinthiens et à la finesse de son décor architectural.

Les Arènes : Construit à la fin du 1er siècle après J.C, l'amphithéâtre de Nîmes compte parmi les plus grands de la Gaule romaine. A l'intérieur, plus de 20000 spectateurs pouvaient assister aux combats de gladiateurs.

13h00 déjeuner.

15h00 à 16h30 visite guidée du Musée de la Romanité.
Découvrez, dès l'entrée du musée, au centre de l'atrium, le fronton antique qui ornait l'entrée du sanctuaire de la source, à l'origine de la ville… Une projection monumentale redonne vie à ses vestiges et vous entraîne dans un incroyable voyage au cœur de la romanité, il y a près de 2000 ans

***Base 30 personnes**
Le prix comprend : Les visites mentionnées au programme, les repas mentionnés au programme - (1/4 de vin et café compris).
Le prix ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses à caractère personnel..

VILLENEUVE LEZ AVIGNON, CITE DES CARDINAUX

54€ / Pers.*

Reliée à Avignon par son célèbre pont, Villeneuve Lez Avignon partage avec sa voisine un fabuleux destin et fut le cœur de la Chrétienté pendant un siècle.

Papes et cardinaux ont construit ici des palais somptueux, fondé et enrichi des monastères, sous le regard bienveillant des rois de France, seigneurs de la cité.

10h00 visite guidée de la Chartreuse de Villeneuve Lez Avignon : Monastère du XIVème siècle, elle est cachée au pied du Fort Saint André.
Son église, ses cellules et leurs jardins de Simples, sa chapelle des fresques peinte par Matteo Giovanetti, ainsi que ses trois cloîtres en font un véritable village dans la ville.

12h30 déjeuner au Bistrot du Moulin

14h30 visite accompagnée des jardins de l'Abbaye Saint André, classés parmi les 120 plus beaux jardins de France. Vous y découvrirez les parterres de rosiers de Chine, les oliviers centenaires et autres plantes méditerranéennes.

Des terrasses, la vue s'étend sur une vaste contrée dominée par les dentelles de Montmirail, le Mont-Ventoux, le Luberon, Avignon et le Palais des Papes.

16h30 fin de visite

*Le prix comprend :
Les visites mentionnées au programme, le déjeuner (1/4 vin et café compris)
Le prix ne comprend pas :
le transport, l'assurance annulation.

Tarifs non contractuels

LA VALLÉE DE LA CÉZE

47€ / Pers.*

Comment profitez d'un environnement naturel aux parfums de garrigue où se nouent échanges et moments conviviaux ? Dans un espace préservé à proximité des gorges de la Cèze, venez découvrir entre amis l'incroyable grotte de la Salamandre et Lussan classé parmi les plus beaux villages de France.

09h30 visite commentée de Lussan classé parmi les ***«Plus Beaux Villages de France» et labellisé «Village de Caractère».***
Perché sur un piton rocheux, Lussan offre l'attrait d'une cité médiévale entourée de remparts sur un plateau dominant la garrigue. Ce village languedocien se caractérise par ses ruelles étroites, ses vieilles maisons en pierre qui témoignent d'un riche passé. Les remparts et le chemin de ronde permettent de découvrir un magnifique panorama découvrant les Cévennes et le Mont Ventoux.

12h00 déjeuner

14h00 Départ pour la visite de la grotte de la Salamandre, énorme cavité souterraine de la dimension d'un stade, dont la périphérie est ornée de concrétions toutes plus étonnantes les unes que les autres. Révélés sous la forme de douze tableaux distincts, ces trésors du monde souterrain sont appuyés par une étonnante scénographie dynamique qui ne manquera pas de stimuler votre imaginaire !

16h départ

*Base 30 personnes - Le prix comprend : Les visites mentionnées au programme, le déjeuner (1/4 vin et café compris)
Le prix ne comprend pas : Le transport, l'assurance annulation, les dépenses à caractère personnel.

LA VIE QUOTIDIENNE DES ROMAINS

44€ / Pers.*

Une journée à la découverte de la vie quotidienne des romains, d'un relais routier sur la Via Domitia à la ville de Sommières où le pont, centre névralgique de la ville, possède des particularités remarquables.

10h00 visite guidée du site d'Ambrussum et de son musée. Situé sur la Via Domitia, la plus ancienne voie romaine en Gaule reliait Rome à Cadix. On y découvre un oppidum, un relais routier romain traversé par la Via Domitia, le Pont Ambroix, la voie pavée et les vestiges d'habitations gallo-romaines. Le musée du site retrace l'histoire d'Ambrussum, des premières occupations par l'Homme aux fouilles archéologiques menées jusqu'à aujourd'hui. ***Déjeuner***

14h30 à 17h00 visite guidée de la ville de Sommières.
Le pont romain, ou pont antique habité, est probablement le monument le plus important de la ville puisqu'il en est à l'origine. Pour comprendre sa construction et pourquoi il a été absorbé par la ville au fil des siècles, les étapes de la visite abordent les différentes époques de l'histoire : les quartiers médiévaux, leur développement et leur fonction, marchés, tanneurs…les relations contrastées avec le fleuve Vidourle et l'omniprésence de l'eau dans la vie des habitants.

*Base 30 personnes - Le prix comprend : Les visites mentionnées au programme, le déjeuner (1/4 vin et café compris)
Le prix ne comprend pas : Le transport, l'assurance annulation, les dépenses à caractère personnel.

Tarifs non contractuels

ALÈS, CAPITALE CÉVENOLE

47€ / Pers.*

Alès vous dévoile ses secrets et son histoire

10h00 à 11h30 visite guidée d'Alès.
Parce qu'elle a su évoluer avec le temps, Alès offre aujourd'hui un visage pluriel, conjuguant modernité, et patrimoine ; douceur de vivre et vitalité d'une ville centre de tout un bassin de vie ! Riche de belles pierres telles que la Cathédrale Saint-Jean qui a rouvert en 2020 après une campagne de rénovation qui la rend encore plus belle, vous serez étonnés de tout ce qu'Alès a à montrer. Commentaires, anecdotes et illustrations dans les rues cachées de la ville, vous dévoilent l'histoire du protestantisme, du charbon et la soie en Cévennes.

Déjeuner.

14h30 visite de la mine témoin Descendre, voir, comprendre
Ouvrage d'art minier unique en France, la Mine Témoin d'Alès vous offre un véritable voyage au fond de la mine.
Au pied du chevalement, s'ouvre la « cage » qui vous invite à plonger dans l'univers impressionnant des « gueules noires ». Commentés de bout en bout, les 700 mètres de galeries vous proposent une rétrospective saisissante de l'histoire minière de 1880 à nos jours. Une approche réelle du monde de la mine qui vous transporte dans le quotidien des mineurs d'autrefois !

Cette journée se déroule du mardi au dimanche.

***Base 30 personnes**
Le prix comprend : Les visites mentionnées au programme, les repas mentionnés au programme - (1/4 de vin et café compris).
Le prix ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation.

ESPACE MEDIAS, le Gard en images

Vous êtes un professionnel, une association, un acteur du tourisme : nous mettons à votre disposition une banque d'images et de médias pour vos actions de promotion et de communication touristiques du Gard.

Pour y accéder :
Connectez-vous sur le site de consultation de l'Espace médias
https://medias.tourismegard.com

A LA CROISÉE DES CHEMINS

159€ / Pers.*

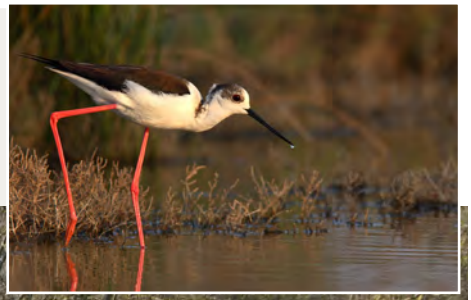

Histoire, terroir et nature se donnent rendez-vous pour un séjour au cœur de la Camargue.

Jour 1

Arrivée à Saint-Gilles dans la matinée, visite du ***Moulin à huile des Costières*** et dégustation des produits gourmands du Domaine. ***Déjeuner.***

Visite guidée de l'Abbatiale de Saint-Gilles dont le portail roman est l'un des plus beaux fleurons de l'art médiéval du Midi. A noter, l'escalier unique qui porte le nom de «Vis de Saint Gilles» et la grande crypte considérée comme la plus vaste de France. L'abbatiale figure au patrimoine mondial de l'humanité au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Visite commentée de la ***Maison Romane***, maison natale du pape Clément IV, devenue musée des traditions locales : ornithologie camarguaise, archéologie romane et vie quotidienne à Saint-Gilles au 19ème siècle.

Nuit et dîner à Saint-Gilles ou Aigues-Mortes

Jour 2

Visite libre d'***Aigues-Mortes***, cité fortifiée voulue par Louis IX pour créer un Port Royal Français ouvert sur la Méditerranée.

Visiter Aigues-Mortes c'est faire un bond dans le passé...au XIIIème siècle avec le départ en croisade, au XVIIème et XVIIIème siècle lorsque la Tour de Constance était le lieu d'enfermement notamment des camisards. L'Histoire tourbillonne encore entre les croisades, les persécutions, les guerres de religions et l'avènement d'une cité qui nous laisse découvrir tout le savoir-faire de ses concepteurs.

Croisière-déjeuner sur les canaux de la Camargue gardoise. L'équipage vous invite à découvrir les paysages où se côtoient chevaux, taureaux et oiseaux.

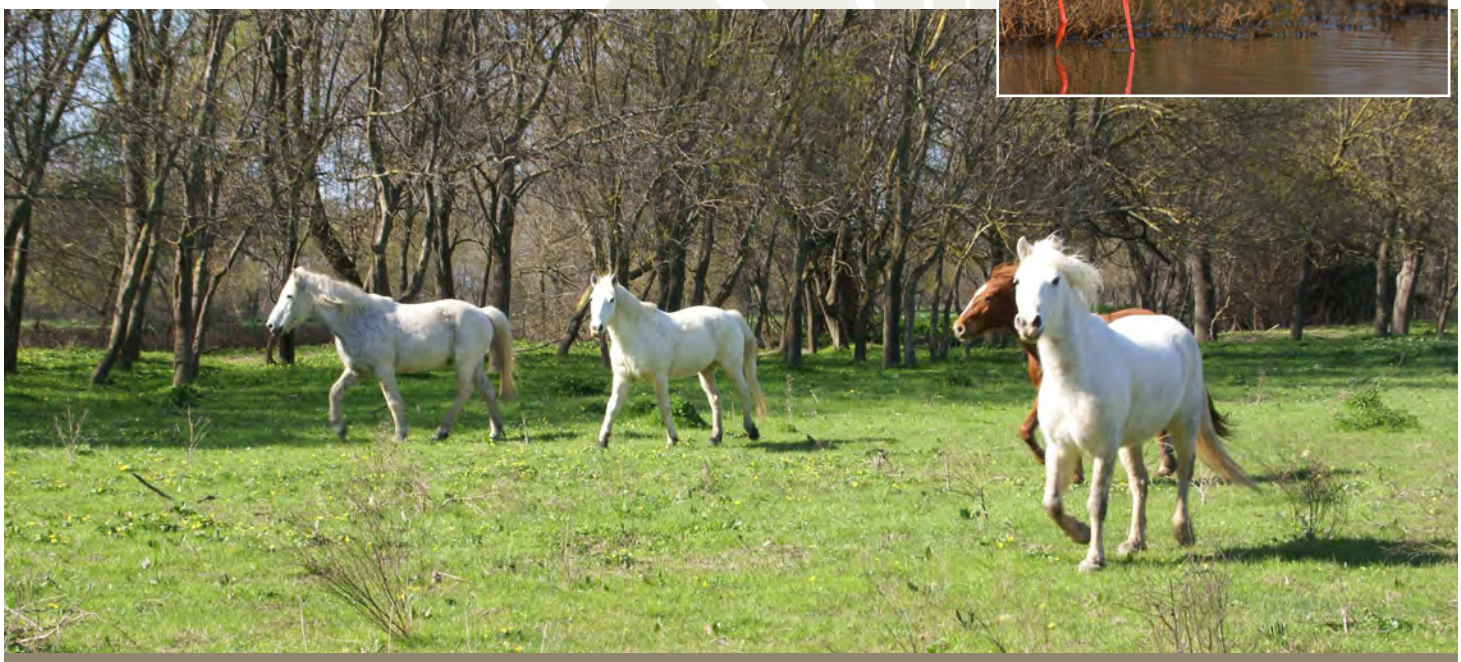

***Base 30 personnes** - Le prix comprend : les visites mentionnées au programme, les repas mentionnés au programme (1/4 de vin et café compris), l'hébergement en hôtel ★★ ou ★★★.

Le prix ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses à caractère personnel.

Tarifs non contractuels

EVASION CAMARGUAISE

178€ / Pers.*

**Un grand bol de plein air et de nature à partager avec des passionnés.
Un séjour authentique, dépaysant et enrichissant.**

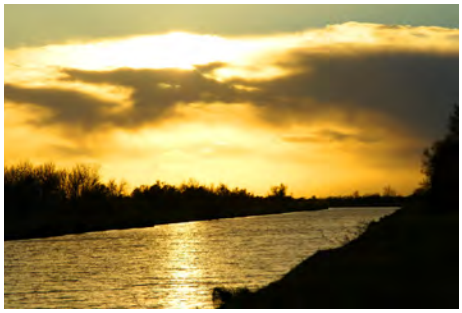

Jour 1

10h30 à 12h00 visite d'une manade à proximité d'Aigues Mortes.
Accueil par le manadier et ses gardians dans la cour du mas, présentation de la manade - l'élevage des taureaux, les coutumes et les traditions - visite en charrette de l'exploitation agricole et des prés où sont parqués les taureaux.

12h00 apéritif et ***repas camarguais*** au sein de la manade

15h00 visite commentée des ***marais salants d'Aigues-Mortes***, site unique, berceau du sel de mer où vit une multitude d'oiseaux : voyage au cœur des tables salantes, des bassins d'évaporation et découverte de la faune et de la flore de ce site préservé.

Jour 2

10h30 au cœur de la nature, ***circuit découverte en Petite Camargue de 2h commenté*** sur la faune, la flore et le patrimoine historique d'Aigues-Mortes, à bord des Péniches Isles de Stel. Arrêt dans une manade de taureaux pour assister au travail des gardians à cheval dans les marais de la Tour Carbonnière. Détente et découverte seront au rendez-vous de cette escapade régionale.

13h00 déjeuner à Aigues-Mortes

15h00 visite libre de la Tour de Constance, devenu tristement célèbre pour avoir servi de prison pour les protestants cévenols, puis visite des Remparts d'aigues Mortes.

Temps libre dans la cité.

***Base 30 personnes** - Le prix comprend : l'hébergement, les visites mentionnées au programme, les repas mentionnés au programme (1/4 de vin et café compris).

Le prix ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses à caractère personnel.

Tarifs non contractuels

COURS D'HISTOIRE EN SUIVANT LE RHÔNE

184€ / Pers.*

Une riche page d'histoire vous est contée au travers de sites d'exception qui, en longeant le Rhône, vous mèneront de Beaucaire à Avignon, des Romains aux papes d'Avignon. .

Jour 1

10h00 à 12h00 visite guidée de Beaucaire, Ville d'Art et d'Histoire, un patrimoine exceptionnel mis en valeur à découvrir.

12h30 déjeuner

14h30 visite de l'Abbaye de Saint Roman entièrement creusée dans le roc au Vème siècle par des moines ermites. Elle offre un beau panorama sur la vallée du Rhône.

16h30 visite d'une cave gallo-romaine en état de fonctionnement. Présentation du matériel archéologique, la taverne et ses amphores. Dégustation de boissons romaines.

Jour 2

9h00 à 12h00 visite guidée du Palais des Papes, la plus grande des constructions gothiques du Moyen Âge. À la fois forteresse et palais, la résidence pontificale fut pendant le XIVe siècle le siège de la chrétienté d'Occident. Visite du Pont Saint Bénezet construit de 1177 à 1185 sur le Rhône, partant de la ville d'Avignon sur la rive gauche. Sur la deuxième de ses quatre arches est édifiée la chapelle Saint-Bénezet. ***Déjeuner dans la cité.***

***Base 30 personnes** - Le prix comprend : l'hébergement en hôtel ★★★, les visites mentionnées au programme, les repas mentionnés au programme (1/4 de vin et café compris), .

Le prix ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation.

Tarifs non contractuels

LE GARD ROMAIN

164€ / Pers.*

Bâtisseurs hors pair, les Romains ont légué à Nîmes et sa région des monuments époustouflants d'ingéniosité et de beauté. Du grand art et du spectacle !

Jour 1

10h00 visite guidée du Pont du Gard, classé par l'Unesco au patrimoine mondial de l'humanité. C'est l'ouvrage le plus spectaculaire et le mieux conservé de l'aqueduc romain qui alimentait Nîmes en eau.

Visite de l'exposition multimédia où se mêlent, dans une ambiance étonnante, reproductions, images, sons et reconstitutions.

Déjeuner sur le site du pont du Gard.

14h30 à 16h30 visite guidée d'Uzès : tour à tout catholique et protestante, devenue duché au 16ème siècle, la ville connut de nombreux épisodes tragiques notamment pendant les guerres de religion et la guerre contre les camisards.

Aujourd'hui, élégante avec ses ruelles pavées et ses façades des 16ème et 17ème siècles, la cité est classée Ville d'Art et d'Histoire.

9h00 à 12h00 visite guidée de Nîmes

Les ***Jardins de la Fontaine*** : jardin public créé au XVIIIe siècle sur l'emplacement d'un sanctuaire antique, qui se compose de deux espaces paysagers distincts : un jardin classique et un jardin romantique sur le Mont Cavalier, aménagé au XIXe siècle. Des monuments romains - temple de Diane, bassin de la Source - et un mobilier de grande qualité donnent au jardin son caractère historique.

La ***Maison Carrée*** : construit au début de notre ère, vers l'an V avant J.C, ce temple dédié à Caïus et Lucius César, porte depuis le XVIe siècle le nom Maison Carrée. Parfaitement conservée, la Maison Carrée séduit par l'harmonie de ses proportions, l'élégance de ses colonnes élancées aux chapiteaux corinthiens et à la finesse de son décor architectural.

Les ***Arènes*** : construit à la fin du 1er siècle après J.C, l'amphithéâtre de Nîmes compte parmi les plus grands de la Gaule romaine. A l'intérieur, plus de 20000 spectateurs pouvaient assister aux combats de gladiateurs.

Déjeuner

***Base 30 personnes** - Le prix comprend : l'hébergement en hôtel ** ou ***, les visites mentionnées au programme, les repas mentionnés au programme (1/4 de vin et café compris), .

Le prix ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses à caractère personnel.

EMOTIONS CEVENOLES

188€ / Pers.*

Cévennes de nature, de passions, de partage et de savoir-faire… Un séjour à vivre intensément sur terre et sous terre !

Jour 1

10h30 départ de Saint-Jean-du-Gard à bord du ***Train à Vapeur des Cévennes***, tortillard du début du 20ème siècle, équipée de voitures à plate-forme et de banquettes en bois jusqu'à Générargues.

11h15 visite de La ***Bambouseraie*** :

site unique en Europe avec un domaine de 35 ha où croissent plus de cent variétés de bambous offrant un dépaysement total. Coup de cœur pour le Jardin du Dragon. ***Déjeuner.***

15h00 visite de la ***Poterie des Terres Anciennes*** connue pour fabriquer le renommé vase d'Anduze. Découverte du travail du potier et des différentes étapes et techniques nécessaires à la création des objets qui sortent de ces ateliers : tournage, séchage, enfournement, émaillage….

Jour 2

10h00 visite du ***Musée du Désert*** : l'histoire des Huguenots et des Camisards en Cévennes aux XVII ème et XVIIème siècles. ***Déjeuner.***

15h00 visite de la ***Grotte de Trabuc***, connue depuis la plus haute antiquité, elle a été aménagée pour le public en 1974, depuis elle est devenue la grotte incontournable des Cévennes. Elle est parfaitement aménagée avec Cascades, Lac, Draperies, Perles de caverne, Gours, etc. Inoubliable : le bleu de l'eau d'un lac et la Grande Muraille !

***Base 30 personnes** - Le prix comprend : l'hébergement, les visites mentionnées au programme, les repas mentionnés au programme (1/4 de vin et café compris), .

Le prix ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation.

CONDITIONS DE VENTE INDIVIDUELS & GROUPES – VENTE EN LIGNE & HORS LIGNE

Art.1er – PREAMBULE

Les présentes conditions générales et particulières de vente régissent les relations entre Gard Tourisme organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau Tourisme & Territoires, et ses clients.

Ces conditions de vente s'inscrivent dans le strict respect de la règlementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1er juillet 2018. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions générales et particulières de vente proposées par Gard Tourisme. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par Gard Tourisme et qui forme, avec les conditions générales R211-3 à R211-11 et les présentes conditions générales et particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

Art.2 – DEFINITIONS

Vendeur : désigne Gard Tourisme, organisme local de tourisme, membre du réseau Tourisme & Territoires, et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention .

Client : désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la Prestation touristique achetée par le Client auprès du Vendeur.

Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gîte rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et 1-1 (2°) de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970.

Partenaire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client.

Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres à la Prestation touristique sélectionnée par le Client.

Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.

Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.

Activité de pleine nature : désigne une Prestation touristique ou une Prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.

Canal de distribution : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique, …).

Partie : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.

Site : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : www.tourismegard.com

Art.3 - INFORMATION PREALABLE OU PRECONTRACTUELLE

3.1 – PORTEE

Les informations descriptives relatives à la Prestation touristique proposée par le Vendeur et figurant sur le Site ou sur le document remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent le Vendeur.

3.2 - MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 – PRIX

Le prix de la Prestation touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client. Il correspond au prix de la Prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC). Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation. Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

3.4 – TAXE DE SEJOUR

Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, le Vendeur peut (i) collecter la taxe de séjour applicable sur les différents territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et (ii) la reverser aux intercommunalités pour le compte du Client. Lorsqu'elle est collectée par le Vendeur, le détail de cette taxe est mentionné sur le Site ou sur le document d'information préalable remis au Client.

3.5 – FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Vendeur.

3.6 – PRIX DEFINITIF

Le prix définitif TTC de la Prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

Art.4 – RESPONSABILITE DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

En cas de réservation en ligne sur le Site, il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

Art.5 – REVISION DU PRIX

Le prix de la Prestation touristique ne pourra être modifié par le Vendeur après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la Prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres.

En aucun cas, le Client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du Contrat.

Art.6 - RESPONSABILITE DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client ou du Bénéficiaire de la Prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- Soit imputable au Client ou au Bénéficiaire,
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.
- Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total de la Prestation touristique.

Art.7 – PROCESSUS DE RESERVATION EN LIGNE

Le processus de réservation en ligne sur le Site est le suivant :

- Le Client sélectionne le ou les Prestations touristiques de son choix et les place dans son panier d'achat.
- Après validation du panier d'achat, le Client saisit ses informations et ses coordonnées personnelles.
- Le Client accède ensuite à une page récapitulant l'ensemble des éléments constitutifs du Contrat, éléments dont la liste est fixée aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme.
- Un premier « clic » permet au Client de valider les termes du Contrat, sous réserve d'avoir expressément accepté les présentes conditions générales et particulières de vente.
-
- Un second « clic » du Client, reconfirmant l'acceptation de ce dernier, permet au Client de valider les modalités de paiement du prix.
- Dans le cas où le paiement est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé qu'après acceptation du paiement par la banque du Client, tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.
- Après formation définitive du Contrat, le Vendeur adressera au Client un e-mail de confirmation, récapitulant l'ensemble des termes du Contrat, le contenu de cet e-mail constitue un moyen de preuve attestant de l'existence du Contrat.

Art.8 – PROCESSUS DE RESERVATION HORS LIGNE

En cas de réservation hors ligne, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du Contrat signé par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions générales et particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et (II) du paiement de la partie du prix indiquée au Contrat ainsi qu'il est dit à l'article 12 ci-après.

Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone au Vendeur, soit dans un point de réservation physique du Vendeur. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.

Art.9 - ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une Prestation touristique proposée par le Vendeur.

Art.10 – PAIEMENT

Sauf en cas de réservation en ligne où le paiement de l'intégralité du prix peut être exigé lors de la réservation, la réservation devient ferme et définitive et le Contrat formé lorsqu'un acompte représentant au moins 25% du prix total de la Prestation touristique est perçu par le Vendeur. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la Prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la Prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation.

Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la Prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 17 ci-après.

Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

Art.11 - BON D'ECHANGE

Dès réception du paiement intégral, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la Prestation touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le Client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

Art.12 – ARRIVEE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le Partenaire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Le prix des Prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera du et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.13 – DUREE

Le Client signataire du Contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

Art.14 - MODIFICATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la formation du Contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

En cas de modification unilatérale par le Vendeur d'une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus de 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le Client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par le Vendeur, soit de résoudre sans frais le Contrat. En cas de résolution du Contrat, le Client se voit rembourser immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le Client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.15 – ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la Prestation touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour la Prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué

dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (i) 20 jours avant le début si la Prestation touristique dépasse 6 jours, (ii) 7 jours avant le début si la Prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48 h avant le début si la Prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.

- Si le Vendeur est empêché de fournir la Prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la Prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi.

Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.16 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client de la Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48H suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé. Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordé exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48H ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

- Individuel au sein d'un groupe ou de la totalité du groupe
- Annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : il sera retenu 10% du montant du séjour.
- Annulation entre le 30ème et le 21ème jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 25 % du prix du séjour.
- Annulation entre le 20ème et le 8ème jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 50 % du prix du séjour.
- Annulation entre le 7ème et le 2ème jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 75% du prix du séjour.
- Annulation la veille ou le jour d'arrivée initialement prévu au contrat: il sera retenu 100 % du prix du séjour.
- En cas de non présentation du client : il ne sera procédé à aucun remboursement.

Les frais de résolution sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation.

Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au Contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Art.17 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de la Prestation touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.18 - CESSION DE CONTRAT

Le Client peut céder le Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la Prestation touristique. Dans ce cas, le Client est tenu d'informer le Vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation touristique. Le Vendeur communique alors sans délai au Client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le Partenaire et le coût de traitement du dossier de cession par le Vendeur. En cas de Cession, le Client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Art.19 – CONDITIONS SPECIFIQUES AUX HEBERGEMENTS

19.1 – CAPACITE

Le Contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au Contrat, le Partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du Contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du Client. Dans ce cas, le prix de la Prestation touristique restera acquis au Vendeur.

19.2 - DEPOT DE GARANTIE ET ETAT DES LIEUX

Certains types d'hébergement requièrent le paiement d'un dépôt de garantie à effectuer par le Client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la Prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au Partenaire ou à son représentant au début de la Prestation touristique. De façon contradictoire, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au Client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au Client étaient constatées. En cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur le bon d'échange) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du Client, le dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradations) est restitué par le Partenaire au Client dans un délai n'excédant pas une semaine.

Le Client est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. L'état de propreté de l'hébergement à l'arrivée du Client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du Client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

19.3 - PAIEMENT DES CHARGES

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais correspondant aux consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, etc. Le détail de ces frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Généralement, les charges incluses dans le prix de base comprennent l'électricité à hauteur de 8 kWh par jour, le gaz pour gazinière, l'eau froide. Le montant de ces charges est à verser directement au Partenaire contre reçu. Certains prix de location peuvent inclure un forfait global de charges.

19.4 – HOTELLERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Art.20 - ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Le Vendeur se réserve le droit de substituer, à une activité prévue dans le Contrat, une autre activité, si celui-ci est empêché de fournir l'activité d'origine en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si la substitution intervient dans les meilleurs délais après la survenance des circonstances considérées. Dans cette hypothèse, le Client ne saurait prétendre à une aucune indemnité, ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-avant.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. Le Vendeur se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Certaines Prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

Art. 21 – ANIMAUX

Le Contrat ou le bon d'échange précise si le Client peut ou non Séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le prestataire peut refuser de fournir la Prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 22 – ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Le Vendeur met à la disposition du Client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance ; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au Client en même temps que le document d'information préalable. Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art. 23 – RECLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur sous 48H ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48 heures suivant l'arrivée.

Art.24 - MEDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

Art.25 – PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art. 26 - DONNEES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé mentions légales accessible à l'adresse suivante : www.tourismegard.com et sur demande auprès du Vendeur.

Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

Art. 27 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTE DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art. 28 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français.

IDENTITE DU VENDEUR – ASSURANCE RCP GARANTIE FINANCIERE

Informations relatives au Vendeur :

Raison sociale : Gard Tourisme
Forme juridique : Association loi 1901
N° SIRET : 304 275 985 00030
Code APE : 7990Z
N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : IM 030100004
Adresse : 6 rue Villaret de Joyeuse – 75017 Paris
Téléphone : 01 44 09 25 32

Assurance RCP :

Le Vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) n° 142087/5 auprès de SMACL- 441 avenue Salvador Allende- 79031 NIORT cedex 9 afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que le Vendeur peut encourir.

Garantie financière :

Le Vendeur justifie d'une garantie financière souscrite auprès de APST – 15 avenue Carnot – 75017 PARIS qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage…) en cas de défaillance financière du Vendeur.

Gard Tourisme
13 rue Raymond Marc
30010 Nîmes cedex 4
Tél. + 33(0)4 66 36 96 30
www.tourismegard.com

DESTINATION GROUPES

ADN Tourisme

Rejoignez les experts du voyage en Groupes !

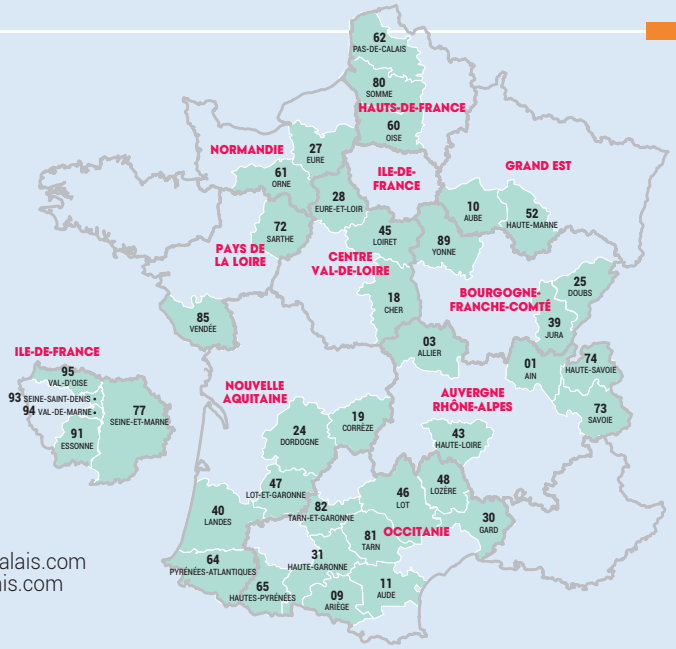

AUVERGNE RHÔNES-ALPES

01 AIN
Tél : **04 74 32 83 98**
www.ain-tourisme.com
reservation@aintourisme.com

03 ALLIER
Tél : **04 70 46 81 63**
www.allier-tourisme.com
c.burdet@allier-tourisme.net

43 HAUTE-LOIRE
Tél : **04 71 07 41 65**
www.auvergne-experience.fr
groupes@auvergne-experience.fr

73/74 SAVOIE MONT BLANC
Tél : **04 50 51 61 16**
www.groupes.savoie-mont-blanc.com
groupes@smbtourisme.com

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

25 DOUBS
Tél : **03 81 21 29 77**
www.doubs.travel/groupes
groupes@doubs.com

39 JURA
Tél : **03 84 87 08 88**
www.jura-tourism.com
groupes@jura-tourism.com

89 YONNE
Tél : **03 86 72 92 10**
www.groupes-yonne.com
groupes@tourisme-yonne.com

CENTRE VAL-DE-LOIRE

18 CHER
Tél : **02 48 48 00 19**
www.berryprovince.com
nathalie.roger@ad2t.fr

28 EURE-ET-LOIR
Tél : **02 37 84 01 02**
www.tourisme28.com
maxime.darras@tourisme28.com

45 LOIRET
Tél : **02 38 62 97 34**
www.circuitsgroupesloiret.com
groupes@tourismeloiret.com

GRAND EST

10 AUBE
Tél : **03 25 42 50 83**
www.aube-champagne.com
estelle.mazard@aube.fr

52 HAUTE-MARNE
Tél : **03 25 30 31 90**
www.tourisme-hautemarne.com
groupes@tourisme-hautemarne.com

HAUTS DE FRANCE

60 OISE
Tél : **03 64 60 60 01**
www.oisetourisme.com
reservation@oisetourisme.com

62 PAS-DE-CALAIS
Tél : **03 21 10 34 40**
www.groupes-pasdecalais.com
groupes@pas-de-calais.com

80 SOMME
Tél : **03 22 71 22 74**
www.somme-groupes.com
groupes@somme-tourisme.com

ILE-DE-FRANCE

77 SEINE-ET-MARNE
Tél : **01 60 39 60 41**
www.seine-et-marne-attractivite.fr
laurence.trasbot@attractivite77.fr

91 ESSONNE
Tél : **01 64 97 96 34**
www.essonnetourisme.com
c.bouillon@essonnetourisme.com

93 SEINE-SAINT-DENIS
Tél : **01 49 15 98 98**
www.tourisme93.com
groupes@tourisme93.com

94 VAL-DE-MARNE
Tél : **01 55 09 30 73**
www.tourisme-valdemarne.com
resa@tourisme-valdemarne.com

95 VAL D'OISE
Tél : **01 30 73 39 18**
www.valdoise-tourisme.com
groupes@valdoise-tourisme.com

NORMANDIE

27 EURE
Tél : **02 32 62 84 49**
www.eure-tourisme.fr
groupes@eure-tourisme.fr

61 ORNE
Tél : **02 33 15 00 06**
www.escaporne.fr
groupes@orne.fr

NOUVELLE AQUITAINE

19 CORRÈZE
Tél : **05 55 29 58 67**
www.tourismecorreze.com
pbreuil@correze.fr

24 DORDOGNE
Tél : **05 53 35 50 33**
www.perigord-reservation.com
groupes@tourismeperigord.com

40 LANDES
Tél : **05 58 06 69 88**
www.groupes-tourismelandes.com
groupes@cdt40.com

47 LOT-ET-GARONNE
Tél : **05 53 66 14 14**
www.tourisme-lotetgaronne.com
jfillol@tourisme-lotetgaronne.com

64 PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Tél : **05 59 27 17 49 / 05 59 37 96 92**
receptif@tourismepau.fr
d.susbielles@otpaysbasque.com

OCCITANIE

09 ARIÈGE
Tél : **05 61 02 30 72**
www.ariegepyrenees.com
groupes@ariegepyrenees.com

11 AUDE
Tél : **04 68 11 66 05**
www.audetourisme.com
c.combis@audetourisme.com

30 GARD
Tél : **04 66 36 98 13**
www.tourismegard.com
reservation@tourismegard.com

31 HAUTE-GARONNE
Tél : **05 61 99 70 69**
www.hautegaronnetourisme.com
fducler@tourismehg.com

46 LOT
Tél : **06 62 88 00 14**
www.destination-groupes.net/nos-destinations/ou-partir-en-france/lot
fbeigelman@cahorsvalleedulot.com

48 LOZÈRE
Tél : **04 66 65 74 19**
www.lozere-resa.com
f.revol@lozere-resa.com

65 HAUTES-PYRÉNÉES
Tél : **05 62 56 70 03**
www.tourisme-hautes-pyrenees.com
laboutique.groupe@ha-py.fr

81 TARN
Tél : **05 63 77 01 64**
www.tourisme-tarn.com
groupes@tourisme-tarn.com

82 TARN-ET-GARONNE
Tél : **05 63 21 79 47**
www.tourisme-tarnetgaronne.fr
fabienne.sinnig@tourisme82.com

PAYS DE LA LOIRE

72 SARTHE
Tél : **02 72 88 18 75**
www.sarthetourisme.com/voyager-en-groupe-en-sarthe
i.guet@sarthetourisme.com

85 VENDÉE
Tél : **02 51 62 65 27**
www.vendee-tourisme.com
groupes@vendee-tourisme.com

LE RÉSEAU DES AGENCES DÉPARTEMENTALES

15 avenue Carnot - 75017 PARIS
E-mail : groupes@adn-tourisme.fr
www.destination-groupes.net

Le numéro d'immatriculation, le nom de l'assureur et du garant de chaque organisme sont mentionnés dans leur brochure.

Grana Communication

LE GARD le Sud

VOTRE INTERLOCUTEUR

FABRICE VEZON

Tél. 07 49 95 54 19

reservation@tourismegard.com

GARD TOURISME

www.tourismegard.com
www.protourismegard.com

Gard Réservation - Forme juridique Association Loi 1901 - N° SIRET 304 275 985 00030 - Code APE : 7990Z N° immatriculation IM 030100004 ATOUT FRANCE - Garantie financière APS - 6, rue Villaret de Joyeuse 75017 PARIS - Édition 2021/2022.
Nos conditions générales de vente sont régies par les articles 95 à 103 du titre VI du décret d'application 94 490 du 14 Juin 1994, pris en application de l'article 31 de la loi 92 645 du 13 Juillet 1992, régissant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages ou de séjours. Elles sont disponibles sur simple demande et envoyées à chaque demande de renseignements ou réservation.